

Sans incidence financière

RAPPORT N° 99/5-06
au Conseil Municipal

OBJET

CONCERTATION PREALABLE
A L'OUVERTURE DE LA ZONE NA

Dans le cadre de la modification du POS, la Commune de Saint-Denis envisage d'opérer au déclassement de certains secteurs de Saint-François. Ce foncier, propriété communale, est destiné à terme à être cédé aux occupants actuels.

Conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire d'organiser la concertation préalable à toute modification. Celle-ci prendra la forme de réunions d'information des propriétaires concernés secteurs par secteurs. Des plans et analyses de réseaux seront présentés à ces occasions et affichés un mois à la Mairie Annexe de Saint-François.

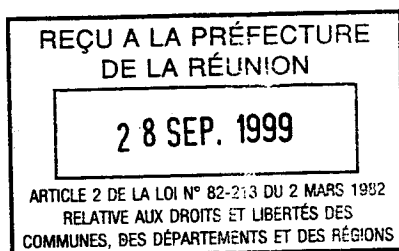
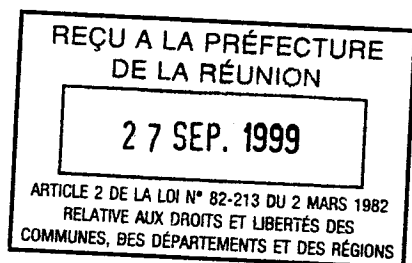
Un bilan sera ensuite dressé par le Conseil Municipal.

Je vous demande de m'autoriser à mettre en oeuvre la procédure de concertation préalable des terrains communaux situés en zone NA sur le secteur de Saint-François.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT

Le 2^{ème} Adjoint
Mickaël NATIVEL



DELIBERATION N° 99/5-06
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 septembre 1999

OBJET

CONCERTATION PREALABLE
A L'OUVERTURE DE LA ZONE NA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n°99/5-06 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1^{er} Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

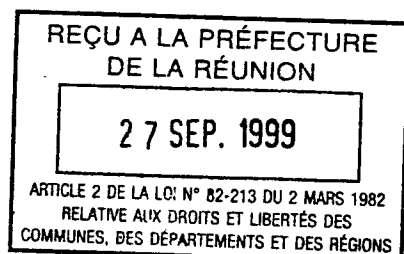
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

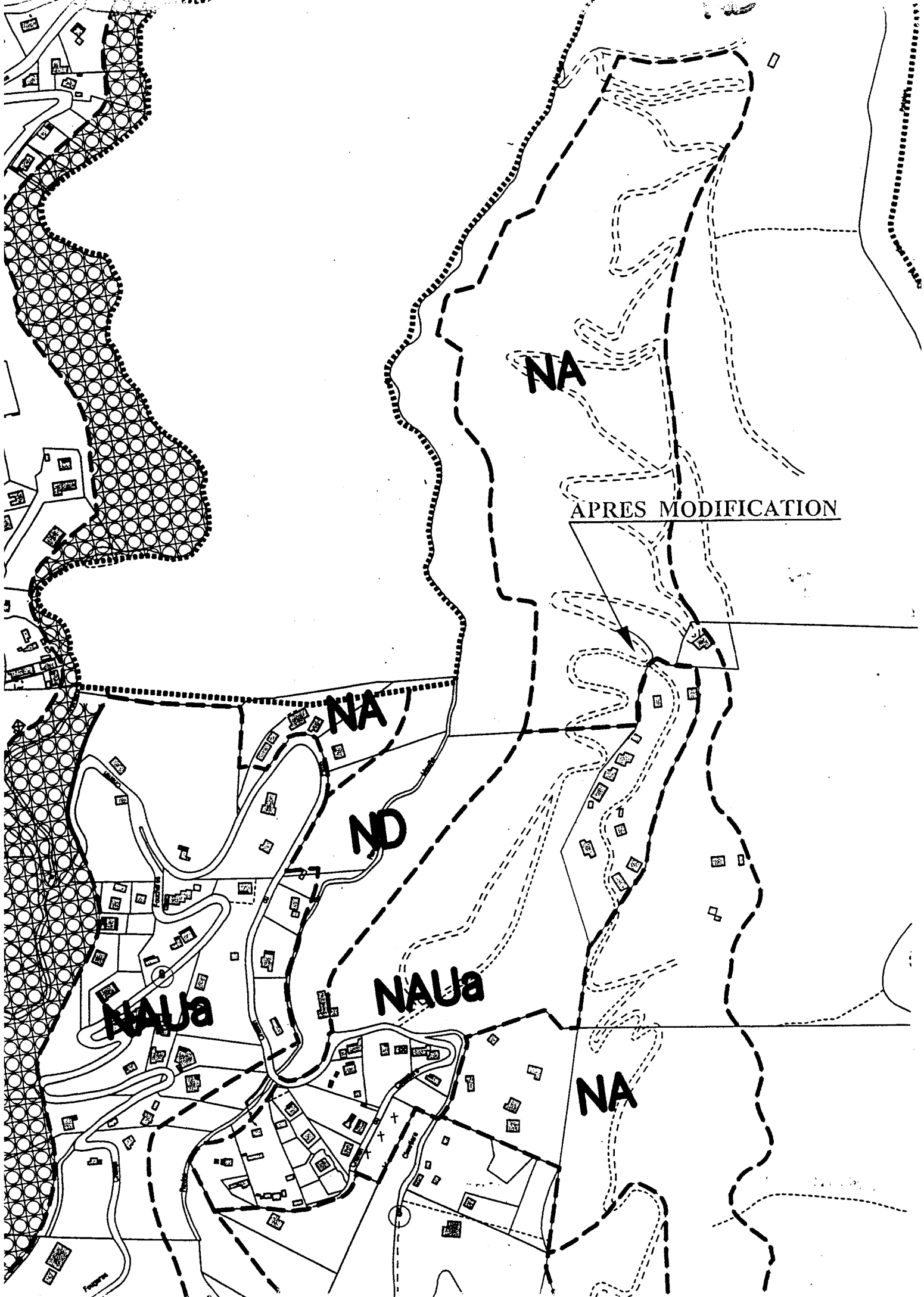
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à mettre en oeuvre la procédure de concertation préalable en zone NA citée au texte du Rapport.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Sant-Denis, le 24 SEP. 1999

POUR LE MAIRE ABSENT
Le 2^{ème} Adjoint
Mickaël NATIVEL





NA

APRES MODIFICATION

NA

ND

NAUa

NAUa

NA